

26/04/2011

Communiqué de presse

**FINANCIERE DE TUBIZE**  
**Déclaration du Président à l'assemblée générale ordinaire de la Financière de Tubize du**  
**26 avril 2011**

Le bénéfice courant après impôts de l'exercice 2010 de la Financière de Tubize s'élève à 48.897.131,23 € contre 44.825.396,39 € en 2009.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ce jour de distribuer un dividende brut de 0,4800 € par action soit net 0,3600 € par action c'est-à-dire identique à l'année précédente. Le coupon n° 6 sera payable le 5 mai aux guichets de la Fortis Banque et de la Banque Degroof.

La Financière de Tubize détient au 31 décembre 2010 et à ce jour 36,20 % dans le capital de la SA UCB.

Baron Daniel Janssen atteint par la limite d'âge ne renouvelle pas son mandat. Le conseil propose que le Baron Charles Antoine Janssen soit nommé au poste d'administrateur vacant. Les mandats de la Comtesse du Monceau et de Monsieur Cyril Janssen viennent à échéance à l'issue de l'assemblée, ils sont rééligibles et se présentent à vos suffrages. Leur mandat aura une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le Conseil a proposé que le Baron Daniel Janssen soit nommé Président Honoraire de la Financière de Tubize en reconnaissance des services rendus à la société, pendant ses 29 ans de Présidence. Monsieur François Tesch a été nommé Président du conseil d'administration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011.